

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE, DE LIVRAISON ET DE PAIEMENT

1. Domaine d'application et de validité

Les Conditions Générales (ci-après «CG») d'INGRAM MICRO GmbH (ci-après «INGRAM MICRO») sont valables pour toutes les prestations et produits (ciaprès «produits») proposés et commercialisés par INGRAM MICRO. Sont désignées comme clients les personnes physiques et morales, qui entretiennent des relations commerciales avec INGRAM MICRO. Sont désignés comme clients les commerçants spécialisés et revendeurs. Les CG s'appliquent à tous les produits et prestations - payants et gratuits - proposés ou fournis par INGRAM MICRO. La vente et la livraison sont exécutées exclusivement selon les CG d'INGRAM MICRO. Les conditions clients contraires ou qui différeraient des présentes CG ne sont pas reconnues, à moins qu'INGRAM MICRO ait approuvé expressément et par écrit leur validité et qu'elles ne soient pas en contradiction avec les CG d'INGRAM MICRO. Les modifications, compléments, accords ou accords additionnels doivent être approuvés par écrit pour être valables juridiquement. La version actuelle valable des CG est publiée sur Internet sous www.ingrammicro.ch. Une version écrite peut aussi être demandée à INGRAM MICRO.

2. Offre, commande et prix

Toutes les offres d'INGRAM MICRO sont sans engagement. Les prix les plus récents sont publiés dans le système de commande en ligne, sous réserve de toutes modifications de prix et d'erreurs - sous réserve également de tout autre accord intervenu entre le client et INGRAM MICRO. Les prix ne deviennent fermes qu'après réception de la confirmation de commande d'INGRAM MICRO. Les réductions de prix des fabricants et fournisseurs sont répercutées au client dans la mesure du possible, tout comme les hausses de prix. Les prix des produits et services s'entendent nets en Francs Suisse (CHF) hors TVA. Les frais annexes, tels que les frais d'emballage, d'envoi, de réception et d'assurance, ne sont pas inclus dans les prix. Les frais de transport sont facturés sur un poste séparé selon le type de paiement. Les prix du produit ainsi que les frais annexes sont systématiquement calculés sur la base de la liste des prix en vigueur au moment de la confirmation de la commande ou de la livraison. Les commandes pour lesquelles des prix fixes ne sont pas convenus expressément, sont calculées sur la base de la liste des prix valables le jour de la livraison. INGRAM MICRO peut modifier à tout moment la liste des prix, même sans notification préalable. Les prestations d'assistance ne sont pas incluses dans le prix du produit. Les prélèvements légaux et réglementaires (SUISA / SWICO) ne sont pas présentés séparément dans tous les cas. Ils sont par contre inclus dans le prix de chaque produit imposable.

3. Délais de livraison, annulation de commande

Les délais de livraison donnés par INGRAM MICRO se fondent sur les informations du fournisseur ainsi que sur la livraison en temps et en heure que nous recevons nousmêmes du fournisseur et du fabricant, et sont fournis à titre indicatif. INGRAM MICRO ne peut en aucun cas être rendu responsable des dommages indirects subis par le client en raison d'un retard de livraison. Le client ne pourra annuler

sa commande que dans la mesure où INGRAM MICRO est en mesure d'annuler la commande passée au fournisseur ou au fabricant en raison d'un retard de livraison. De manière générale, toute annulation de commande par le client, quels qu'en soient les motifs, est soumise à l'approbation écrite d'INGRAM MICRO.

4. Envoi

L'envoi est effectué depuis le centre logistique d'Altishofen (CH) ou le centre logistique d'Straubing (D). Tous les envois, y compris les éventuels renvois, sont effectués à la charge et aux risques et périls du client, sauf s'il en a été convenu autrement par écrit. Si l'envoi ou la mise à disposition sont retardés à la demande du client, le risque est transféré au client dès le jour où la marchandise est prête pour l'expédition. Tous les frais de transport, d'emballage et d'assurance sont à la charge du client. Les prestations spéciales telles que les envois exprès ou envois contre remboursement sont facturées en plus. Pour toute marchandise commandée par le client et non enlevée dans les cinq jours à compter de la date de facture au centre logistique d'Altishofen (CH), INGRAM MICRO aura le choix de mettre la marchandise à la disposition du client moyennant frais, ou d'annuler la commande du client.

5. Transfert de service et risque

Le risque est transféré d'INGRAM MICRO au transporteur avec la remise des produits à ce transporteur. En cas d'enlèvement par le client ou son délégataire, le risque est transféré au client à la remise de la marchandise.

6. Avaries de transport

Le client s'engage à vérifier la conformité et l'intégrité de nos livraisons dès réception. D'éventuelles irrégularités ou avaries de transport, de quelque nature qu'elles soient, doivent être indiquées sur les bordereaux de livraison du transporteur ou signalées immédiatement à l'agence postale responsable de a livraison par la poste. En cas de vice caché, INGRAM MICRO doit être informé dans tous les cas par écrit au plus tard dans les cinq jours ouvrables. Le non respect de ce délai entraîne pour le client la perte totale de tout droit à faire valoir un échange ou l'assurance transport. En cas d'avarie de transport ou d'irrégularités de tout type, INGRAM MICRO reçoit toujours une déclaration sur l'honneur du client.

7. Erreurs de livraison, réclamations, retours de marchandise

Le client s'engage à vérifier directement après réception le caractère complet des livraisons et l'adéquation entre les formulaires de livraison et sa commande. Les erreurs de livraison ou de commande, les défauts ou réclamations de tous ordres sont à communiquer sans retard à INGRAM MICRO par écrit. La livraison est considérée conforme au contrat dans la mesure où il n'y a pas de réclamation dans les cinq jours ouvrés après réception des produits. En cas d'enlèvement des produits par le client, sa signature de réception, apposée sur nos formulaires de livraison, atteste la réception régulière et en parfait état de la livraison.

Le renvoi des produits par le client est dans tous les cas soumis à une approbation préalable et à l'existence du bordereau de retour correspondant, pourvu du numéro RMA d'INGRAM MICRO. En cas de renvoi, les conditions supplémentaires de retour mentionnées sur le bordereau de retour s'appliquent également pour la reprise des produits et les avoirs. Le renvoi s'effectue aux frais et risques du client. La restitution d'articles commandés spécialement à l'intention du client est exclue. INGRAM MICRO se réserve le droit de renvoyer au client, aux frais et risques de celui-ci, les produits dont le conditionnement d'origine est absent ou défectueux et/ou les produits qui ne sont plus en parfait état. Pour le cas où INGRAM MICRO accepterait malgré tout le retour, INGRAM MICRO est en droit de procéder à une réduction de l'avoir, son importance étant laissée à l'appréciation d'INGRAM MICRO. Les renvois de produits qui ne sont pas dus à un manquement de la part d'INGRAM MICRO (reprises de complaisance) ne sont par principe possibles que pour les articles de catégorie A (en stock). Pour les reprises de complaisance approuvées à partir du sixième jour après la date de facturation, il est facturé au client les frais de dossier suivants:

- pour les produits non ouverts, les frais de dossier se montent à 5 % de la valeur du produit, au minimum CHF 25.--.
- pour les produits complets et ouverts, dans leur emballage d'origine, nous vous soumettons une offre de rachat minorée de CHF 25.- pour les frais de dossier.

INGRAM MICRO se réserve le droit de contrôler et d'évaluer les retours de complaisance approuvés à l'entrée des marchandises pour voir s'ils correspondent à la demande de retour. En cas de différences par rapport à ladite demande, la reprise/l'avoir sur les produits peut faire l'objet d'un refus et les marchandises peuvent être renvoyées au client à ses frais et risques. En cas de baisse de prix après établissement de la facture, la valeur du produit, calculée sur le prix minoré en cours, sera portée au crédit du client; en cas de hausse de prix, l'avoir fait au client correspondra au maximum au prix d'achat d'origine.

8. Garantie

Tout droit de garantie du client se limite au périmètre de garantie du fabricant. Notre garantie se limite, selon notre choix, au remplacement de l'objet défectueux ou au remboursement de la valeur actuelle de l'objet non remplacé. Toute action sur la marchandise achetée et/ou toute manipulation mécanique sur ladite marchandise annulent tout droit de garantie du client. Les droits à dommages et intérêts, de quelque nature que ce soit, notamment pour les coûts de montage ou de démontage ou en raison de dommages dus directement ou indirectement aux objets livrés par nos soins, sont exclus. Sur ce point, nous cédons toutes les garanties du fabricant au client. Toute garantie de notre part est annulée lorsque le fabricant ne remplit pas ses engagements découlant de la garantie. Nous attirons l'attention sur le fait que les systèmes que nous commercialisons sont le plus souvent développés et fabriqués à l'étranger. La conformité de ces systèmes avec les normes suisses, en particulier en ce qui concerne les directives de



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE, DE LIVRAISON ET DE PAIEMENT

sécurité et de prévention des accidents, n'a donc pas été contrôlée et ils peuvent donc ne pas répondre pour une part à ces normes.

9. Conditions de garantie

Le client demande à INGRAM MICRO une autorisation de renvoi en donnant une description détaillée du défaut de l'appareil défectueux. INGRAM MICRO met à la disposition du client une autorisation correspondante sous la forme d'un bordereau de renvoi /numéro RMA, si les droits à garantie sont justifiés et si la garantie est exercée par l'intermédiaire d'INGRAM MICRO. Les conditions de renvoi font partie intégrante des conditions de garantie et figurent sur le bordereau de renvoi. Ces conditions sont également consultables sur notre site Internet. Si le fabricant ou fournisseur met à disposition un centre de service externe pour les appareils défectueux, son nom sera communiqué au client pour lui permettre d'exercer son droit de garantie. Dans tous les cas, INGRAM MICRO ne cèdera au client que la garantie fabricant ou la garantie fournisseur.

10. Réserve de propriété

La marchandise livrée reste la propriété d'INGRAM MICRO jusqu'au paiement intégral de toutes les créances résultant de la relation commerciale entre le client et INGRAM MICRO. Le client ou acheteur est autorisé à revendre la marchandise sous réserve dans le circuit commercial normal, mais n'est pas autorisé à effectuer une saisie ou un transfert de propriété à titre de sûreté. Le client ou acheteur est dans l'obligation de garantir nos droits de réserve lors de la revente à crédit de la marchandise sous réserve.

11. Paiement

La facture est généralement établie à la livraison de la marchandise. Les factures sont généralement payables dans un délai de 14 jours nets après la date de facture - à l'exception des nouveaux clients, qui ne peuvent être livrés que moyennant paiement préalable. Si une facture n'est pas payée dans les délais, le client est mis en demeure sans injonction. Un paiement anticipé ne donne pas droit à la déduction d'un escompte. La compensation ou la rétention de paiements, pour quelque raison que ce soit, n'est pas autorisée. En cas de dépassement du délai de paiement convenu, nous facturerons des intérêts de retard à concurrence de 1 % du montant de la facture par mois. En cas de retard de paiement, INGRAM MICRO est autorisée à suspendre les commandes ou livraisons suivantes du client, sans notification préalable et jusqu'au règlement des sommes dues. Par ailleurs, INGRAM MICRO se réserve le droit de revendre à d'autres clients la marchandise réservée par le client. En cas de problèmes de liquidités prévisibles, le client doit informer INGRAM MICRO dans les plus brefs délais.

12. Limite de crédit

La limite de crédit est fixée par INGRAM MICRO. Généralement, on applique aux nouveaux clients la remise de la marchandise moyennant paiement anticipé. Un examen de solvabilité est effectué pour une limite de crédit permanente. Le client se déclare prêt à mettre à la disposition d'INGRAM MICRO les documents nécessaires pour examen, et à fournir au service des crédits les renseignements nécessaires.

13. Facturation, droit de rétention

Le client n'est pas autorisé à compenser des créances supposées en contrepartie de créances d'INGRAM MICRO. Tout droit de rétention ou de conservation du client est exclu.

14. Responsabilité

INGRAM MICRO s'engage vis-à-vis du client à une fourniture en bonne et due forme des prestations, conformément aux CG en vigueur et aux autres dispositions contractuelles. Les droits à dommages et intérêts pour impossibilité de fournir la prestation, infraction au contrat, faute dans la conclusion du contrat ou action non autorisée sont exclus à notre encontre ou à l'encontre de nos services d'aide à l'exécution et à la mise en oeuvre, dans la mesure où aucun acte intentionnel ou de négligence n'a été commis. La responsabilité pour des dommages indirects ou consécutifs résultant de l'utilisation, d'actes manqués ou de défaillances est exclue.

15. Réexportation, anti-corruption

Les produits commercialisés par INGRAM MICRO sont en partie réglementés par les prescriptions de contrôle des exportations américaines et suisses. Le client s'engage à solliciter une autorisation d'exportation particulière auprès des autorités compétentes (actuellement les sections des importations et de l'exportation du Département fédéral de l'économie) avant toute éventuelle réexportation. Cet engagement doit être transmis à l'acquéreur concerné, à charge pour lui d'imposer la même obligation à tout nouvel acquéreur, lors de la vente ou de toute autre cession des produits. Le client n'est pas autorisé à proposer, promettre ou accorder à un fonctionnaire ou une personne ayant des prérogatives particulières dans la fonction publique, un paiement ou un avantage de quelque nature que ce soit, pour lui-même ou un de ses proches, en contrepartie d'un acte accompli ou à accomplir dans l'exercice de sa fonction, qui privilégie le client ou INGRAM MICRO de manière déloyale lors de la fourniture de marchandises ou de prestations commerciales.

16. Protection des données, informations au fabricant

Le client accepte qu'INGRAM MICRO mette, sur demande, à la disposition des fournisseurs, fabricants et assureurs de crédit, des données concernant la vente et ledit client dans le cadre du « reporting fabricant et client ». Si le fabricant propose des prix spéciaux projet pour les activités de projet, le client doit faire parvenir à INGRAM MICRO une copie du justificatif de livraison des produits ainsi que la facture au client final dans les 10 jours suivant la demande. Le client a l'obligation de respecter les directives respectives du fabricant pour les activités de projet. Cela s'applique également à l'obligation de conservation des documents dans le cadre de l'activité de projet, selon les dispositions du droit commercial et fiscal. Si le client est en infraction avec nos directives ou celles du fabricant, INGRAM MICRO

a le droit de facturer a posteriori les montants perçus à tort par l'acheteur et d'exclure le client des futurs prix spéciaux proiet.

17. Utilisation des outils et données INGRAM MICRO

Le client ne peut céder à des tiers des données, qui lui sont transmises par INGRAM MICRO, pour son propre usage, qu'avec l'accord écrit exprès d'INGRAM MICRO. Le client est lui-même responsable des données d'accès. Il n'est pas possible de faire valoir à l'encontre d'INGRAM MICRO un éventuel dommage résultant d'une utilisation inappropriée des mots de passe p. ex.

18. Modification et validité des conditions générales

INGRAM MICRO se réserve le droit de modifier à tout moment les CG. Les modifications ou les CG en vigueur peuvent être consultées par tous les clients sur notre site Internet. Pour les commandes passées avant l'entrée en vigueur des CG modifiées et qui sont devenues fermes au moment de la confirmation de commande par INGRAM MICRO, les anciennes CG continuent à s'appliquer, même après l'entrée en vigueur des CG modifiées. Les versions applicables et actuelles des CG sont disponibles sur le site internet d'INGRAM MICRO et remplacent sans notification préalable les anciennes versions.

19. For juridique et lieu d'exécution

Tous les engagements résultant du présent contrat sont régis par le droit suisse. Le for juridique pour tous les litiges résultant du contrat, de sa conclusion et de sa validité est le siège de notre société.

INGRAM MICRO GmbH, Cham juin 2017